

SAINT MAMERT ACTUALITES

Saint Mamert actualités, le bulletin qui vous informe entre deux Griffes.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

En ce mois d'octobre, le CMJ a fait sa rentrée ! Après le passage en 6ème des plus grands, ce sont 7 sièges de conseillers qui étaient à pourvoir pour l'année 2022-2023. Pour qu'une élection se déroule dans les règles, il faut : des candidats, des programmes, un bureau de vote, un dépouillement. Et on peut dire que tout était réuni pour que ce vendredi 30 septembre, les nouveaux conseillers soient élus de façon démocratique.

Pour commencer, 9 candidats, qui se sont courageusement présentés. Au micro, dans la cour, devant leurs camarades, l'équipe pédagogique, Madame le Maire et son adjointe, ils ont énoncé leurs projets, présenté leur programme. De l'aire de jeux à l'éclairage public, en passant par le développement durable, la végétalisation ou les pistes cyclables, les idées ne manquent pas ! Puis, vint le temps de la réflexion et des élections. Tous les élèves de l'école se sont présentés au bureau de vote installé au foyer. Sur présentation de leur carte d'électeur, Madame le Maire leur a remis un bulletin de vote et une enveloppe. Dans le secret de l'isoloir, ils ont fait leur choix. Puis ils ont glissé leur bulletin dans l'urne et signé le registre, fiers d'avoir accompli leur devoir de petits citoyens. Il ne reste plus qu'une étape pour mettre fin au suspense. Concentrés et appliqués, les anciens conseillers du CMJ ont procédé au dépouillement des 149 bulletins.

Résultat final : Clara LUCAS, Méline BRIS, Mathis GALVEZ, Asseel ALJBILY, Elena JARDIN, Erika SALA GARCIA et Luigi BUFFET REBIERE, rejoignent les anciens : Iris JULIA, Siwar ALJBILY, Clovis PRADE, Olivia DA SILVA et Lucas COMPAN, pour former le conseil municipal des jeunes 2022 – 2023.

Très vite le premier conseil municipal a été convoqué avec un ordre du jour chargé. Les missions à venir sont nombreuses : cérémonie du 11 novembre, journée zéro déchet, téléthon ... Les jeunes conseillers sont motivés, l'équipe de suivi également !



REUNION PUBLIQUE CAVE COOPERATIVE

La commune a confié à la Société Publique Locale « Agate » l'étude de programmation du projet d'aménagement du site de la cave coopérative. Dans le cadre de la définition du projet et afin de conduire celui-ci en concertation avec les habitants, une réunion publique est organisée le **jeudi 20 octobre à 19h00** au foyer de Saint Mamert du Gard. Cette réunion sera l'occasion de présenter les objectifs du projet, de recueillir vos remarques et de vous présenter le calendrier prévisionnel de l'opération.



MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME POUR GERER LES DECHETS VERTS

Les membres de la commission extra-municipale « gestion des biodéchets » sont heureux de vous annoncer la mise en place d'une plateforme pour la gestion (stockage, broyage, compostage) des déchets verts produits sur la commune par la municipalité et les particuliers. Cette plateforme située à Montmal sur l'ancienne décharge sera ouverte les **samedis matins de 9h à 12h** à partir du samedi **22 octobre** jusqu'au samedi **12 novembre**.

Les types de déchets verts acceptés sont les branches (végétation ligneuse) et les morceaux de bois coupés. Attention pas de tonte d'herbe ni de feuilles.



LA REVISION DU PLU AVANCE

La commune de Saint-Mamert-du-Gard dispose d'un PLU approuvé le 18 avril 2017. Outre l'intégration de nouvelles exigences règlementaires, dont l'évaluation environnementale, l'objectif principal de la révision du PLU est l'adaptation du projet de développement urbain de la commune pour les dix prochaines années et la mise à jour du document qui en découlera.

Le bureau d'étude Verdi en charge de l'élaboration du dossier termine le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement. Cette première étape de la procédure de PLU permet de mettre en évidence les principales caractéristiques de notre village. Afin de préparer l'étape suivante correspondant à l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) pour les 10 ans à venir, des enjeux ont été identifiés et pour certains cartographiés. L'objectif est de faire émerger les principales orientations en terme d'urbanisation, de croissance démographique, de préservation de l'environnement, de développement économique.

Afin de permettre aux habitants de prendre connaissance du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement et des enjeux, des panneaux d'information seront prochainement installés dans le hall de la mairie et au foyer. Ces documents seront également consultables dans leur intégralité sur le site internet de la commune en format dématérialisé et à la mairie en format papier. Enfin, un registre est à votre disposition au secrétariat de la mairie pour recueillir vos remarques tout au long de la procédure.



HALLOWEEN PARTY SAMEDI 29 OCTOBRE DE 16H A 20H

L'AJSM organise le samedi 29 octobre de 16h à 20h au foyer l'Halloween party. Au programme : atelier maquillage, concours de dessins, goûter pour les enfants, buvette pour les parents, défilé et récoltes de bonbons dans le village.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 104^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre se déroulera à 11h30 au monument aux morts. Les élus rendront hommage aux victimes de la « Grande Guerre ». Après la cérémonie, un vin d'honneur sera organisé au foyer.



PLANNING : EVENEMENTS A VENIR

- **Samedi 26 novembre** de 9h à 14h : matinée sur la réduction des déchets au foyer
- **Samedi 3 décembre** : TELETHON : organisation d'une marche de 5 km et d'un loto au foyer
- **Dimanche 18 décembre** de 10h à 16h : marché de Noël sur la place des écoles
- **Vendredi 20 janvier** à 19h : cérémonie des vœux du maire, accueil des nouveaux diplômés et des nouveaux arrivants au foyer



PLACE DES ECOLES

Depuis plusieurs semaines, la Place des écoles et plus particulièrement le terrain multi-sports, fait l'objet de dégradations du fait d'une mauvaise utilisation de l'équipement et provoque diverses nuisances mettant en danger les petits utilisateurs du parc pour enfants. En effet, ce petit terrain n'est pas conçu pour avoir la même fonction qu'un terrain de foot classique et les tirs répétés en pleine puissance viennent fragiliser et déchirer les filets installés. De nombreux accidents nous ont été signalés avec entre autres les ballons qui retombent sur la tête des tout petits. Dans l'attente des travaux de réparations qui devraient intervenir d'ici la mi-décembre, un filet provisoire a été installé en renfort. Si ce filet vient empêcher les ballons de passer entre le grillage et le filet existant, il n'empêche pas les ballons de passer au-dessus. Pour cela, il est demandé à tous les utilisateurs du terrain multi-sports d'adapter leur jeu afin que chacun puisse profiter de l'espace en toute sécurité. Nous en appelons à la responsabilité de chacun pour que le stade puisse rester ouvert dans l'attente des travaux. En cas de nouveau problème signalé sur la zone, le terrain sera tout simplement interdit d'accès par arrêté municipal jusqu'à la réalisation des travaux.



DE NOUVELLES IDEES POUR LA BIBLIOTHEQUE

Notre équipe de bibliothécaires s'est encore étoffée : nous sommes maintenant 12 à partager avec vous notre amour des livres ! Les idées ont fusé lors de notre dernière réunion; voici un aperçu de ce que nous aimerions vous proposer dans les mois qui viennent:

- Une lecture pour les petits, l'après-midi du premier mercredi de chaque mois.
- Des animations créatives autour des livres, pendant les vacances scolaires.
- Une soirée-lecture en pyjama, pour les nuits de la lecture, fin janvier.
- **Un concours de photos :**

Il est inspiré d'un procédé appelé « bookface »; vous prenez un livre dont la couverture est illustrée et vous l'intégrez dans une photo que vous prenez. En tapant « bookface » sur l'onglet de votre navigateur et en regardant les images, cela vous donnera une idée.

Envoyez nous votre participation à : biblisaintmamert@gmail.com

À très bientôt à la bibli !!



APPEL A CANDIDATURE

Vous êtes commerçant, artisan, producteur local ou vendeur ambulant, vous souhaitez vous installer à Saint Mamert le dimanche 18 décembre de 10h à 16h à l'occasion du marché de Noël, alors prenez contact via : clemence.cossart@st-mamertdugard.fr.



NOUVEAUX DIPLOMES ET NOUVEAUX HABITANTS

A l'occasion des vœux du maire en début d'année, sera organisée la cérémonie en l'honneur des nouveaux arrivants et des nouveaux diplômés de l'année scolaire 2021-2022. Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître à la mairie **avant le 30 novembre pour les nouveaux diplômés**. A l'occasion de cette cérémonie leur seront remis un livret d'accueil pour les nouveaux habitants et un chèque cadeau pour les nouveaux diplômés.



OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT, C'EST LA BONNE PERIODE

Avant le démarrage de la végétation et l'arrivée du printemps, il faut profiter de la saison hivernale pour procéder au débroussaillage réglementaire et à l'abattage sélectif autour des habitations afin de les sécuriser vis-à-vis du risque incendie. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres.

1) Débroussailler, oui mais pourquoi ?

Dans un notre département particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt, débroussailler n'est pas uniquement une obligation légale, c'est surtout un moyen de se protéger, de protéger ses biens et de protéger les autres face aux feux de forêt. En réduisant le volume de combustible disponible et en créant des ruptures horizontales et verticales dans les strates forestières, le débroussaillage permet en effet de : limiter les risques de départ de feu, diminuer l'intensité du feu, ralentir voire empêcher sa propagation, limiter le risque de transfert du feu entre les zones boisées et l'habitat et faciliter l'accès des pompiers dans les parcelles.

Le débroussaillage permet également de limiter le risque qu'un feu qui surviendrait sur la propriété se propage à la forêt environnante.

Débroussailler autour de sa maison, c'est donc d'une part protéger sa vie et sa maison et d'autre part protéger le massif et les autres maisons.

2) Débroussailler, oui mais comment ?

Il s'agit de :

- Supprimer la végétation basse particulièrement inflammable (broussailles, ronces, épineux...)
- Couper les arbustes et les branches basses des arbres (élagage sur 3 mètres de hauteur) pour éviter que le feu ne se propage du sol vers le houppier (partie haute des arbres) et ne gagne en intensité
- Couper les arbres morts ou dépérissant particulièrement inflammables
- Mettre les houppiers à distance les uns des autres et de l'habitation en coupant certains arbres
- Eliminer les rémanents de coupes.

3) Qui est responsable du débroussaillage ?

Il s'agit d'une obligation du propriétaire de l'enjeu soumis à l'OLD (construction, chantier, parcelle classée en zone U, etc.). Il contribue ainsi à la protection de son bien qui pourra être défendu efficacement par les services d'incendies et de secours.

En zone U, l'ensemble des terrains doivent être débroussaillés par leur propriétaire même s'ils ne sont pas construits.

Les terrains construits en zone N ou en bordure de zone N doivent être débroussaillés par le propriétaire de la construction. Il faut alors prendre contact avec ses voisins pour leur demander l'autorisation de réaliser ces travaux sur leurs terrains.

Voici la façon de procéder :

1° : Procéder à l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception aux propriétaires voisins pour préciser les obligations légales de débroussaillage et solliciter l'autorisation de pénétrer sur leur terrain dans le but de réaliser les travaux;

2° : Rappeler au propriétaire qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois ces obligations (travaux) seront mises à sa charge.

Le brûlage des résidus de débroussaillage est autorisé uniquement dans le cadre des opérations légales de débroussaillage du 1 octobre au dernier jour de février.